



UNE AMBITION DE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

LIVRET
2

Les conditions de réussite

> **L'accueil collectif de mineurs : quelles sont les conditions nécessaires pour assurer la continuité éducative en associant un collectif partenarial autour de l'enfant et du jeune ?**



Comment ce livret a-t-il été construit ?

**18 TEMPS
D'ÉCHANGE**



UN ENGAGEMENT POUR UN ACCUEIL ÉDUCATIF

1. Les enfants de moins de 6 ans
2. Les enfants de 6 à 11 ans
3. Les jeunes de 11 à 14 ans
4. Les jeunes de 14 à 17 ans
5. Les enfants à besoins spécifiques

UNE NOUVELLE APPROCHE DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

1. Les activités culturelles et artistiques
2. Les activités scientifiques et techniques
3. Les activités numériques
4. Les activités citoyennes
5. Les activités environnementales
6. Les activités physiques et sportives
7. Les activités ludiques

UNE AMBITION DE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

1. La continuité éducative et le Plan Mercredi
- 2. Les conditions de réussite**
3. La parentalité
4. La petite enfance
5. La scolarité
6. La jeunesse

Comment mobiliser ce livret ?

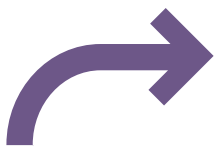
Ce document, qui restitue les échanges d'un groupe de travail interprofessionnel de la Manche, vise à retracer la manière dont la question de la continuité éducative dans un territoire donné est appréhendée à l'heure actuelle par les équipes d'animation en Accueil Collectif de Mineurs (ACM).



Une ambition de CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

CONDITION 1 :
Déterminer au sein d'un collectif partenarial l'intérêt de la continuité éducative dans le développement et l'épanouissement de l'enfant et du jeune

1. La continuité éducative, pour quoi faire ?



MIEUX SE CONNAITRE

pour mieux accompagner les enfants et les jeunes accueillis

COHÉRENCE ÉDUCATIVE

- Permettre à l'enfant de grandir avec des repères stables et partagés. Ex : partager avec les autres équipes éducatives un outil qui correspond aux besoins d'un ou de plusieurs enfant(s) (outil de gestion du comportement, etc.)
- Permettre à l'enfant de comprendre ses droits et ses devoirs dans tous ses temps de vie.
- Partager un même socle dans les projets d'école, pédagogiques ou de structure, dans un territoire donné, afin de travailler ensemble avec des finalités partagées. Ex : développer les compétences sociales, cognitives et émotionnelles des enfants et des jeunes accueillis.
- Sécuriser l'accueil des enfants en partageant des données « sensibles ». Ex : PAI, jugements en cas de garde alternée.

savoir créer
du lien...



RYTHME DE VIE DES ENFANTS

- Être attentif à ce qui est demandé aux enfants et aux jeunes sur les autres temps de leur journée ou de leur semaine afin de ne pas les solliciter.
- Adapter les approches par rapport aux besoins des enfants et non par rapport aux contraintes des adultes.
- Garder du lien entre les équipes pour savoir comment créer des ruptures, des temps de pause pour l'enfant, et lui permettre de changer de rythme.

CHOIX PÉDAGOGIQUES

- Avoir des pédagogies différentes c'est aussi permettre à l'enfant ou au jeune de se nourrir différemment.
- D'un temps à l'autre, accepter que les règles puissent être différentes et amener l'enfant ou le jeune à comprendre leur intérêt selon le contexte.
- Affirmer, comprendre et communiquer entre les différentes équipes sur la spécificité de chaque temps et les missions éducatives de chaque espace d'accueil qu'il relève de l'éducation formelle et non formelle, des temps de vie familiale, du temps scolaire ou du tiers temps éducatif.

...tout en
exprimant des
différences



MIEUX SE COMPRENDRE

pour mieux comprendre les enfants et les jeunes accueillis

S'INFORMER MUTUELLEMENT

Fédérer l'équipe interprofessionnelle autour de l'enfant. Prévoir la transmission d'informations non pas en présence des mineurs mais par des outils ou des temps de réunion.

En équipe interprofessionnelle, définir ce qui est utile de communiquer et ce qu'il ne l'est pas. Veiller à éviter les aprioris, les jugements préconçus.

Intégrer les familles dans la connaissance de l'enfant et du jeune, quelles valeurs éducatives les familles souhaitent-elles transmettre à leur enfant et quelle place leur est laissée dans les ACM, les écoles ?

CROISER LES REGARDS SUR L'ENFANT

Questionner d'autres acteurs éducatifs pour mieux comprendre l'enfant ou le jeune.

L'enfant ou le jeune peut s'identifier au groupe dans lequel il évolue, cela peut influencer son comportement.

Prendre en compte la personnalité de l'enfant pour l'aider à développer son potentiel.

Poser un regard positif sur lui pour l'aider à grandir.

CONSTRUIRE UN LANGAGE COMMUN

Construire une culture commune et comprendre les références des partenaires éducatifs pour développer un lexique partagé recouvrant les mêmes significations.

Ce langage commun est nécessaire pour qu'auprès des enfants et des jeunes, les mêmes énoncés puissent recouvrir les mêmes attentes.

PARTAGER DES VALEURS ÉDUCATIVES

Partager les mêmes finalités éducatives globales pour l'enfant et le jeune en termes de développement et d'épanouissement personnel alors même que les différentes équipes éducatives subissent leurs propres influences et convictions collectives ou personnelles et poursuivent des missions différentes.

L'affirmation de valeurs éducatives portées politiquement sur un territoire donné apparaît donc nécessaire afin que chaque acteur éducatif inscrive son action dans le même cadre. Cela s'ancre en premier lieu sur l'adhésion des élus.



2. La continuité éducative, au service de qui ?

DES ENFANTS ET DES JEUNES Par exemple :

ORGANISER DES PASSERELLES POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

- Rencontrer les différents acteurs éducatifs du territoire pour organiser ces passerelles, comprendre leur fonctionnement et leurs enjeux.
- Avoir l'opportunité de croiser les regards sur les enfants avec d'autres équipes professionnelles pour mieux les comprendre et les connaître.
- Partager des outils, construire des habitudes de travail, une culture commune avec les équipes éducatives d'un territoire donné.

BÉNÉFICIER DE FORMATIONS INTERPROFESSIONNELLES

- Des temps de formation continue ou un tronc commun aux formations initiales des différents acteurs éducatifs notamment autour des besoins de l'enfant permettrait l'interconnaissance des acteurs et le développement d'approches complémentaires.
- Partager des postures professionnelles.

DÉVELOPPER DES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES

- Favoriser le développement des compétences psychosociales chez l'enfant et le jeune permet de valoriser la portée éducative des différents temps de l'enfant et leur lien.
- Les bénéfices en termes de climat scolaire pour les apprentissages, d'autonomisation pour la construction individuelle, de bien être psychosocial pour l'intégration dans la société sont autant de réussites éducatives.

DES FAMILLES Par exemple :

BÉNÉFICIER DE PASSERELLES POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

- Être assuré d'un travail collaboratif entre acteurs à l'échelle d'un territoire donné.
- Faciliter la participation de son enfant aux activités bien que les contraintes professionnelles, familiales, de mobilité, etc. ne permettent pas de l'accompagner sur ces différents espaces.

CONFIER SON ENFANT À DES PROFESSIONNELS FORMÉS ENSEMBLE

- Être assuré de la cohérence des discours portés auprès de son enfant. Pouvoir échanger des ambitions éducatives de façon clarifiée avec chaque acteur éducatif. Bénéficier d'une vision commune et explicite des valeurs éducatives du territoire.

DÉVELOPPER DES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES

- Avoir une lisibilité sur l'action éducative proposée à son enfant. Comprendre la nécessité de développer ses compétences et la façon dont cela est proposé dans une dynamique de coéducation.

DES ÉLUS

Par exemple :

FAVORISER LES PASSERELLES POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

- Valoriser la collaboration des acteurs éducatifs pour proposer des services structurés, continus et cohérents.
- Valoriser le tissu associatif en permettant aux clubs et aux associations du territoire d'accueillir les enfants que les parents n'ont pas la possibilité d'accompagner.

ORGANISER DES TEMPS DE FORMATION INTER-PROFESSIONNELLE

- Définir un cadre politique à l'action éducative des différentes équipes en affirmant les valeurs éducatives portées par le territoire.
- Donner les moyens à un projet éducatif d'être développé et partagé.

DÉVELOPPER DES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES

- Favoriser le renforcement des habilités sociales des enfants et des jeunes afin qu'ils puissent être acteurs de leur lieu de vie.

CONDITION 2 :
Définir à quel niveau la continuité éducative peut être travaillée



CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

NIVEAU NATIONAL
ET RÉGIONAL

NIVEAU
DÉPARTEMENTAL

NIVEAU
TERRITORIAL

NIVEAU
INFRA-TERRITORIAL

ORIENTATIONS

STRATÉGIE
DÉPARTEMENTALE /
ACCOMPAGNEMENT

PORTAGE POLITIQUE /
PORTAGE DES PROJETS
(PEDT/PESL)

RÉFLEXION
MISE EN ŒUVRE

CONDITION 3 :
Définir avec quels acteurs la continuité éducative
doit être réfléchie et mise en œuvre

Lorsque l'on se place dans le cadre d'un ACM, plusieurs acteurs peuvent être mobilisés pour travailler sur la continuité éducative.

LA QUATRIÈME CATÉGORIE

Les organes départementaux ou régionaux pouvant influencer sur les associations locales tels que les comités départementaux ou les comités régionaux, les mouvements et fédérations d'éducation populaire ou les ligues dans le champ du sport. Ces derniers ont une mission de formation auprès des clubs. Pour qu'une continuité éducative puisse être mise en œuvre l'ensemble des acteurs ayant un rôle éducatif, dont le secteur sportif, doivent être sensibilisés. Les compétences psychosociales peuvent faire partie de cette sensibilisation commune.



LA TROISIÈME CATÉGORIE

Ces acteurs, qui ont un rôle stratégique et politique sont **les institutions** que sont la CAF, l'éducation nationale, le conseil départemental, la DDCS, ainsi que les élus locaux. La continuité éducative est à ce niveau traduite dans le cadre de projets conventionnés tels que le PEDT et/ou le PESL.



LA DEUXIÈME CATÉGORIE

Les acteurs associatifs ou professionnels locaux œuvrant dans le secteur éducatif auprès des enfants et des jeunes. Ces acteurs peuvent être variés selon les territoires : ACM du territoire, structures d'insertion, établissements médico-sociaux, IME, crèches, et toutes structures œuvrant dans les secteurs des loisirs, de la culture et du sport.

ACM



LA PREMIÈRE CATÉGORIE

Les responsables légaux des mineurs. Acteurs essentiels dans la mission éducative des enfants et des jeunes, informer et échanger avec les parents/la famille pour expliciter le rôle éducatif de l'ACM peut contribuer à favoriser cette continuité éducative.

CONDITION 4 :
Définir les conditions préalables
à la mise en œuvre de la continuité éducative

- Un **PORTAGE POLITIQUE** (projet éducatif de territoire (PEDT) / projet éducatif social local (PESL)).
- Du **TEMPS ET DES ESPACES** nécessaires à la concertation des différents acteurs, à la construction de méthodes, d'outils, de valeurs de langages et d'objectifs communs (comité de pilotage intégrant les divers acteurs locaux y compris l'Education Nationale / conseil d'école).
- Du temps pour **INFORMER / ÉCHANGER AVEC LES RESPONSABLES LÉGAUX DES MINEURS** (acteurs majeur du rôle éducatif) sur les ambitions et le suivi des enfants ou des jeunes.
- **AVOIR LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS** suffisants pour faciliter cette continuité (ex : proximité des acteurs, les locaux, accessibilité aux personnes en situation de handicap, etc.).

CONDITION 5 :
Être conscient des freins
et des leviers pour développer
la continuité éducative

FREINS

- **Représentations** (parfois faussée) que les acteurs éducatifs ont des autres partenaires potentiels / niveaux divers de connaissance sur le rôle, les moyens, le fonctionnement des différents acteurs.
- **Passage de 4 jours à 4,5 jours** sur certains territoires : dynamiques et liens entre le temps scolaire et le temps péri ou extrascolaire moins évidents.
- Objectifs différents des acteurs éducatifs, **niveau de connaissance variable des besoins de l'enfant** selon les différents acteurs, variété des formations et des statuts.
- **Taux d'encadrement élargi** dans le cadre du plan mercredi.

LEVIERS

- Avoir une **vision large de ce que doit être l'éducation des enfants et des jeunes** en y intégrant l'ensemble des acteurs éducatifs.
- **Valoriser et communiquer auprès des partenaires et des responsables légaux** sur les ambitions et les actions éducatives menées au sein d'un ACM (exemple : CPS).
- Faire du **lien entre le projet d'école et le projet éducatif**.
- **Favoriser des temps de formation communs** (« socle commun » de connaissance des différents acteurs) entre le personnel Education Nationale, le personnel de l'animation et les partenaires associés (par exemple sur les CPS).
- **Repenser les métiers de l'animation** en n'y intégrant pas uniquement le face à face pédagogique, mais aussi des temps de réflexion, d'échanges, de formation (exemple : le temps consacré à l'évaluation et la formation d'un stagiaire BAFA en stage pratique peut être pris en considération).
- **S'appuyer sur le milieu associatif local**.
- **Mettre en place des outils** permettant de favoriser cette continuité éducative (conventions, partage de locaux, mis à disposition de personnel, chartes, etc.).

EN SYNTHÈSE :

Mieux se connaître pour mieux accompagner les enfants et les jeunes :

- grâce à une cohérence éducative (repères stables et partagés, finalités partagées dans un territoire donné) ;
- en prenant en compte leur rythme de vie (ne pas les solliciter, penser les temps de transition) ;
- en maintenant des spécificités selon les temps (des approches pédagogiques complémentaires) ;
- en s'adaptant aux besoins des enfants

et non aux contraintes des adultes ;

- à travers des instances de concertation interprofessionnelles réunies régulièrement (COFIL PESL, COFIL PEDT, conseil d'école).

Mieux se comprendre pour mieux comprendre les mineurs :

- en s'informant régulièrement non pas devant les mineurs mais à travers des outils et des temps de réunion (convenir ensemble de ce qu'il est utile de transmettre et ce qui ne l'est pas) ;
- > pour croiser les regards et veiller

à maintenir un regard positif sur l'enfant et le jeune ;

- en bénéficiant de formations interprofessionnelles communes ;
- > pour construire un langage commun auprès des enfants et des jeunes (pour qu'un même énoncé puisse recouvrir les mêmes attentes) ;
- afin de partager des valeurs éducatives portées collectivement (partager un même socle entre les projets d'école, les projets pédagogiques des ACM, les projets de structures EAJE, les projets d'établissement, etc.).

CONDITION 1 : Déterminer en partenariat l'intérêt de la continuité éducative

CONDITION 5 : Être conscient des freins et des leviers pour développer la continuité éducative

Identifier les leviers mobilisables sur le territoire. Par exemple :

- un travail nécessaire sur les représentations, les préjugés ;
- une vision commune de l'éducation partagée ;
- des dynamiques de lien entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaire (PEDT, PESL et organisation du temps scolaire) ;
- des temps de formation en commun voire d'échanges de pratique ;
- une valorisation du temps dédié à la préparation et à la concertation ;
- la mise en place d'outils ;
- une dynamique en lien avec le milieu associatif local.

LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE : LES CONDITIONS NÉCESSAIRES

Du niveau national ou régional au niveau départemental, territorial et infra territorial, définir collectivement des orientations, des stratégies, des projets et des mises en œuvre cohérentes.

CONDITION 2 : Définir à quel niveau travailler la continuité éducative

CONDITION 3 : Définir avec quels acteurs travailler la continuité éducative

- Responsables légaux des mineurs ;
- Institutions (notamment Education nationale, CAF, DDSCS, Conseil départemental, MSA) ;
- Organes départementaux ou régionaux (comités départementaux ou ligues sportives, groupements d'associations, mouvements d'éducation populaire) ;
- structures associatives et collectives (ACM, structure d'insertion, établissement scolaire, EAJE, établissements médico-sociaux, IME, etc.).

CONDITION 4 : Définir les conditions préalables à la mise en œuvre de la continuité éducative

- Un portage politique affirmé ;
- Des temps et des espaces de concertation suffisants ;
- Une information aux responsables légaux sur les ambitions éducatives ;
- Des moyens humains et matériels en adéquation avec le projet.